



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21151212

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 DEC. 2021

DU ENREGISTREMENT
Greffe

N° d'entreprise : **0456 209 113**

Nom

(en entier) : **TAKAVA SERVICES INTERNATIONAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Charleroi 38 à 1380 Lasne**

Objet de l'acte : Nomination d'administrateurs

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 01/12/2021

Ce 01/12/2021, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la SPRL Takava Services International.

Etaient présents :

- Khunnantajiem, Siripa

Ordre du jour :

-nomination d'administrateurs

L'Assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, accepte la nomination de :

Monsieur Nelson Cogels, domicilié à Lasne, à dater du 01/12/2018.

Monsieur Alan Cogels, domicilié à Saint Gilles, à dater du 01/12/2018.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal est soumis à la signature des membres présents.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé avec procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).